MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Lettre d'information "Certificats d'économies d'énergie"

Septembre 2021

Éditorial

La 5ème période du dispositif des Certificats d'économies d'énergie qui va s'ouvrir au 1er janvier 2022 s'accompagnera d'une évolution de la dynamique des programmes CEE, conciliant optimisation et efficacité. Si le volume potentiel de CEE programmes délivrés sur la période a augmenté en lien avec l'obligation générale, l'objectif affiché est d'atteindre une trentaine de programmes actifs sur la période (contre 76 à l'automne 2021).

Ainsi il est prévu un renouvellement des programmes, avec le lancement réguliers d'appels à programmes à partir de cette année (un par an) et la poursuite des programmes d'ampleur, structurants pour certaines thématiques. Les volumes prévisionnels seront présentés en comité de pilotage CEE. Ceux-ci demeurent des prévisions et les cibles de chaque AAP pourront évoluer chaque année pour s'adapter au contexte. L'objectif de réduction à une trentaine de programmes au cours de la 5ème période doit pouvoir être atteint principalement par l'arrêt aux dates prévues des programmes en cours.

Chaque programme a en effet une durée de vie limitée, prévue dans l'arrêté instituant le programme publié. Un an avant sa fin, une évaluation est menée et transmise à la DGEC. A l'issue, certains s'arrêtent et d'autres voient leurs actions prolongées. En 5ème période, les renouvellements passeront désormais par les appels à programmes, dans lesquels certaines thématiques donneront suite à des programmes en cours. Lorsque ces nouveaux programmes se déploieront sur la même thématique, il sera opportun d'anticiper pour limiter les effets négatifs d'une discontinuité. Dès 2023 une application stricte de ce principe est prévue.

Les programmes hors AAP seront définis, comme indiqué dans la doctrine, dans un cadre « *d'exception, pour des programmes d'actions susceptibles d'être portées par un organisme public ou sans but lucratif faisant référence dans la thématique du programme* ».

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dit « loi climat et résilience ») contient plusieurs dispositions concernant le dispositif CEE.

L'article 183 prévoit de nouvelles mesures pour faciliter la lutte contre la fraude. Les acheteurs de CEE devront mettre en place des dispositifs permettant de détecter si l'obtention des CEE a été effectuée de manière frauduleuse. Un décret en Conseil d'Etat devra préciser les mesures que les acheteurs devront mettre en place. La DGEC fait un appel à contribution dans la présente lettre d'information afin de collecter les contributions des parties prenantes sur les éléments pertinents à inclure dans ce décret.

Par ailleurs, les sanctions d'annulation, lorsqu'elles ne sont pas mises en œuvre par le demandeur (absence de CEE sur le compte EMMY sans que celui-ci procède à l'achat de CEE pour l'annulation) pourront être converties en un versement au Trésor public. La loi précise également que l'échantillonnage des contrôles sur site des opérations CEE sera à effectuer par le bureau de contrôle accrédité. D'autres articles concernent également le dispositif CEE : l'article 184 (bilan à effectuer en fin de 5e période et étude de l'opportunité de pondérer les CEE en fonction de critères liés à l'économie circulaire), l'article 185 (support durable pour les demandes CEE), et l'article 187 (publication d'un prix moyen annuel des CEE contractualisés).

Laurent MICHEL
Directeur général de l'énergie et du climat

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 1er septembre 2021 :

CEE classique :
- 2191 TWhcumac ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 1574 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2015.
- 939 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 174 TWhcumac.

CEE précarité :
- 911 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2016 (et donc depuis le début du dispositif).
- 736 TWhcumac ont été délivrés depuis le 1er janvier 2018.
- le stock de demandes en cours d'instruction s'élève à 188 TWhcumac.

NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

Chronique des dépôts et délivrances de CEE :

Le fichier indiquant les volumes et délais des dépôts et délivrances de CEE historique actualisé a été mis en ligne au lien suivant.

CEE délivrés : typologie par type de déposant et d'opération

Entre le 1er janvier 2018 et le 31 août 2021 :

CEE classique et précarité :
- 30,9 TWhcumac à des collectivités territoriales et 21,9 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 87,3 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 4,0 % via des opérations spécifiques, et 8,8 % via des programmes d'accompagnement.

CEE classique :
- 26,8 TWhcumac à des collectivités territoriales et 2,0 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 82,0 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 3,3 % via des opérations spécifiques, et 14,7 % via des programmes d'accompagnement.

CEE précarité :
- 4,2 TWhcumac à des collectivités territoriales et 19,9 TWhcumac à des bailleurs sociaux ;
- 93,8 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 4,8 % via des opérations spécifiques, et 1,4 % via des programmes d'accompagnement.

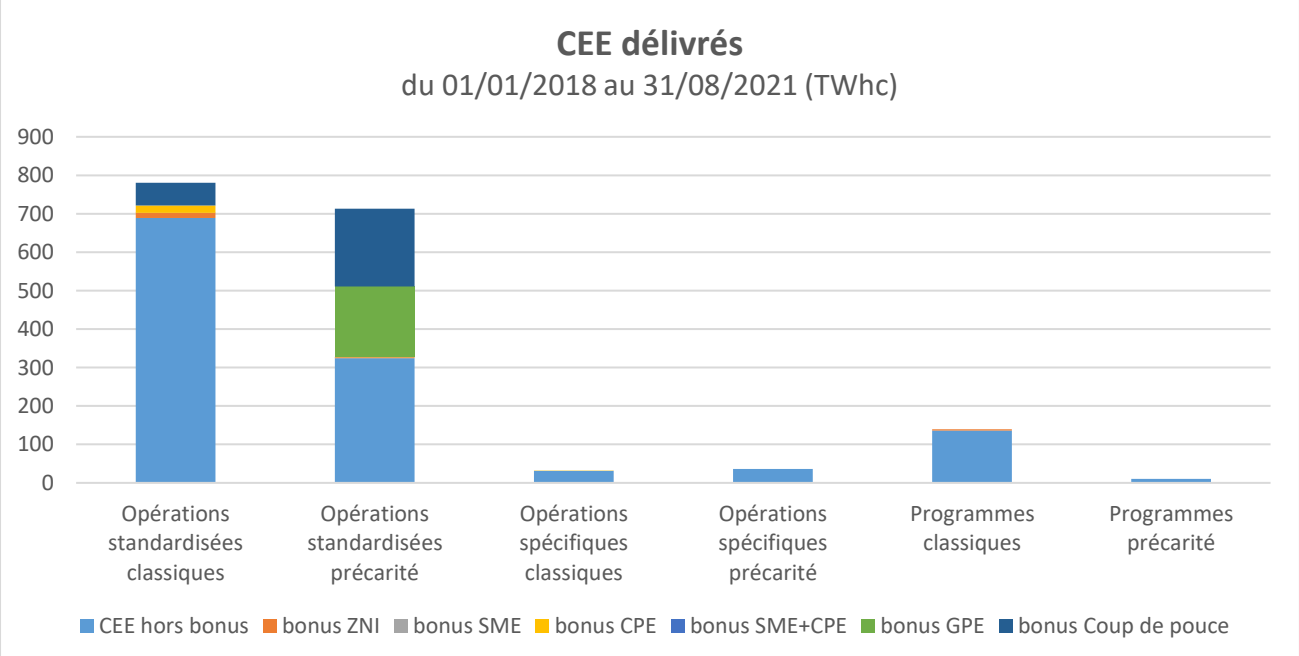

Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

Entre le 1er janvier 2018 et le 31 août 2021, les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante (CEE classique et précarité) :

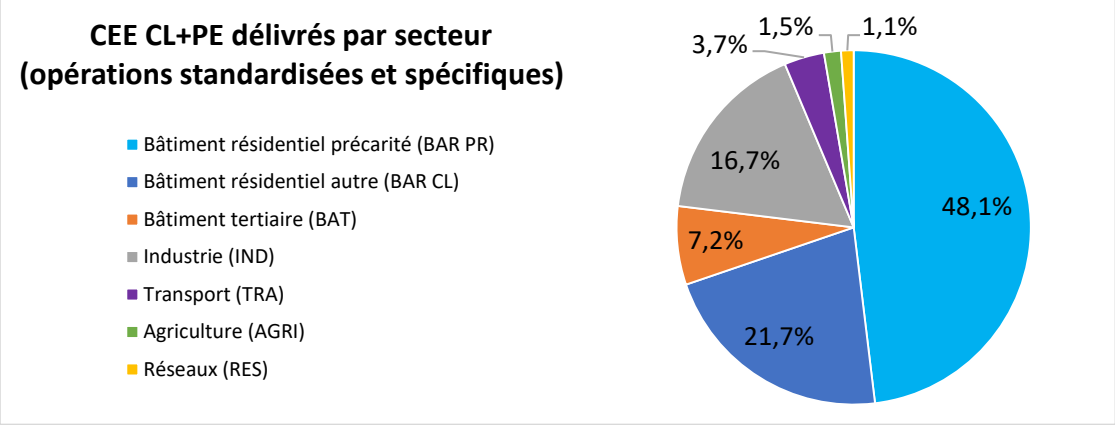

Opérations standardisées : typologie par sous-secteur et par fiche

Entre le 1er janvier 2018 et le 31 août 2021 :

CEE classique :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

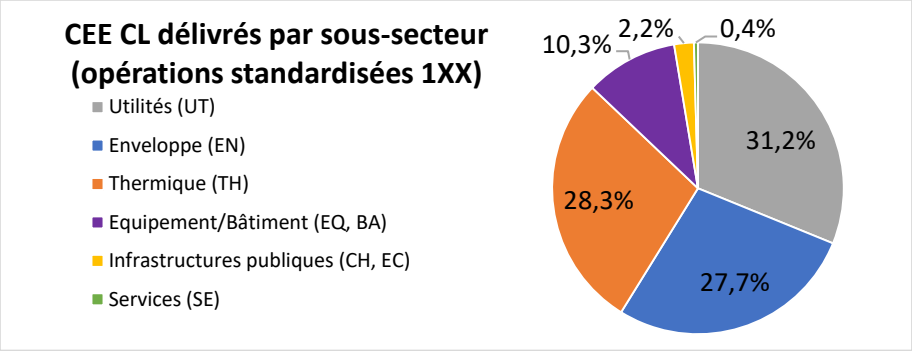

Les fiches suivantes représentent 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	19,41%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	9,37%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	7,99%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,44%
BAR-EN-102	Isolation des murs	4,41%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	3,39%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,19%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	2,41%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	2,29%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	2,14%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	2,05%
IND-UT-129	Presse à injecter tout électrique ou hybride	2,02%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	1,88%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	1,70%
IND-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	1,58%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	1,53%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	1,49%
RES-CH-108	Récupération de chaleur fatale pour valorisation sur réseau de chaleur ou vers un tiers (France métropolitaine)	1,43%

CEE précarité :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

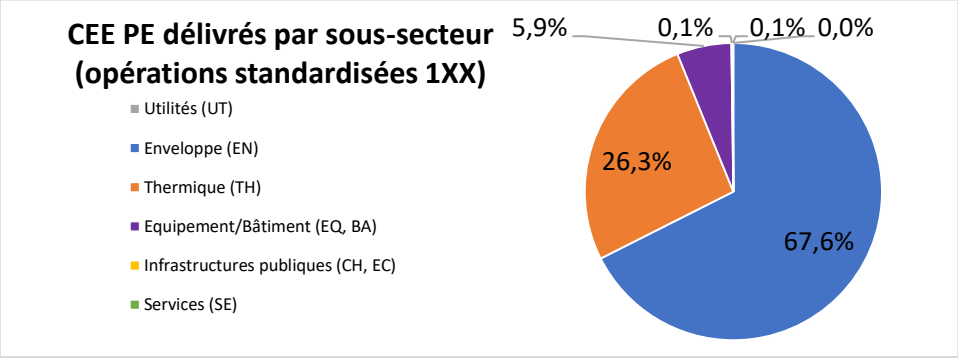

Les fiches suivantes représentent 97% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	32,36%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	20,02%
BAR-EN-102	Isolation des murs	12,58%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	7,53%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	6,32%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,11%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	5,85%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,53%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	1,03%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	0,93%
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	0,87%
BAR-TH-127	Ventilation mécanique simple flux hygroréglable (France métropolitaine)	0,70%
BAR-TH-107-SE	Chaudière collective haute performance énergétique avec contrat assurant la conduite de l'installation	0,67%
BAR-TH-145	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel (France métropolitaine)	0,48%

CEE classique et précarité :

Les fiches suivantes représentent 85% des volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	20,38%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	13,75%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	10,12%
BAR-EN-102	Isolation des murs	8,32%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,80%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	5,27%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	4,79%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	3,60%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	1,25%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,25%
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	1,19%
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tanks à lait	1,11%
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher	1,07%
IND-UT-129	Presse à injecter tout électrique ou hybride	1,05%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	0,98%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	0,98%
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	0,88%
IND-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	0,83%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	0,78%
BAR-TH-113	Chaudière biomasse individuelle	0,75%

« Coup de pouce chauffage » et « Coup de pouce isolation »

72 entreprises sont référencées sur le site internet du ministère au 29 juin 2021 : 52 se sont engagées à la fois sur le « Coup de pouce chauffage » et le « Coup de pouce isolation », 20 se sont engagées uniquement sur le « Coup de pouce chauffage », et aucune entreprise ne s'est engagée que sur le « Coup de pouce isolation ».

Statistiques « Coup de pouce chauffage » :

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à août 2021, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce chauffage ».

Remplacement des chaudières :

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	**Chauffage gaz**	**Total**
Nombre de travaux engagés	357 239	497 742	854 981
dont Nombre de travaux achevés	272 683	388 059	660 743
dont Nombre des incitations financières versées	208 878	325 145	534 023
pour un Montant d'incitations financières versées	845,2 M€	327,1 M€	1172 M€

Les travaux engagés se répartissent comme suit :

		Energie d'arrivée					
		Chauffage ENR		**Chauffage gaz**		**Total**	
Energie d'origine	Charbon	13 896	(4%)	618	(0%)	14 514	(2%)
	Fioul	257 395	(72%)	38 875	(8%)	296 269	(35%)
	Gaz	85 948	(24%)	458 249	(92%)	544 197	(64%)
	Non précisé	-	(0%)	-	(0%)	-	(0%)
		357 239	(100%)	497 742	(100%)	854 981	(100%)

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 523 M€ sur leurs factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 2,4 Mt_{CO2}.

Remplacement des conduits d'évacuation des produits de combustion :

	Conduit EVA PDC
	Nombre de logements
Nombre de travaux engagés	1 320
dont Nombre de travaux achevés	1 000
dont Nombre des incitations financières versées	954
pour un Montant d'incitations financières versées	691 958 €

Remplacement des émetteurs électriques :

	Emetteur électrique	
	Nombre de logements	Nombre d'appareils
Nombre de travaux engagés	15 650	69 171
dont Nombre de travaux achevés	9 765	45 174
dont Nombre des incitations financières versées	7 090	32 296
pour un Montant d'incitations financières versées	4 015 453 €	

Rythme mensuel (objectif à terme évalué au moment du lancement : 25 000 travaux par mois) :

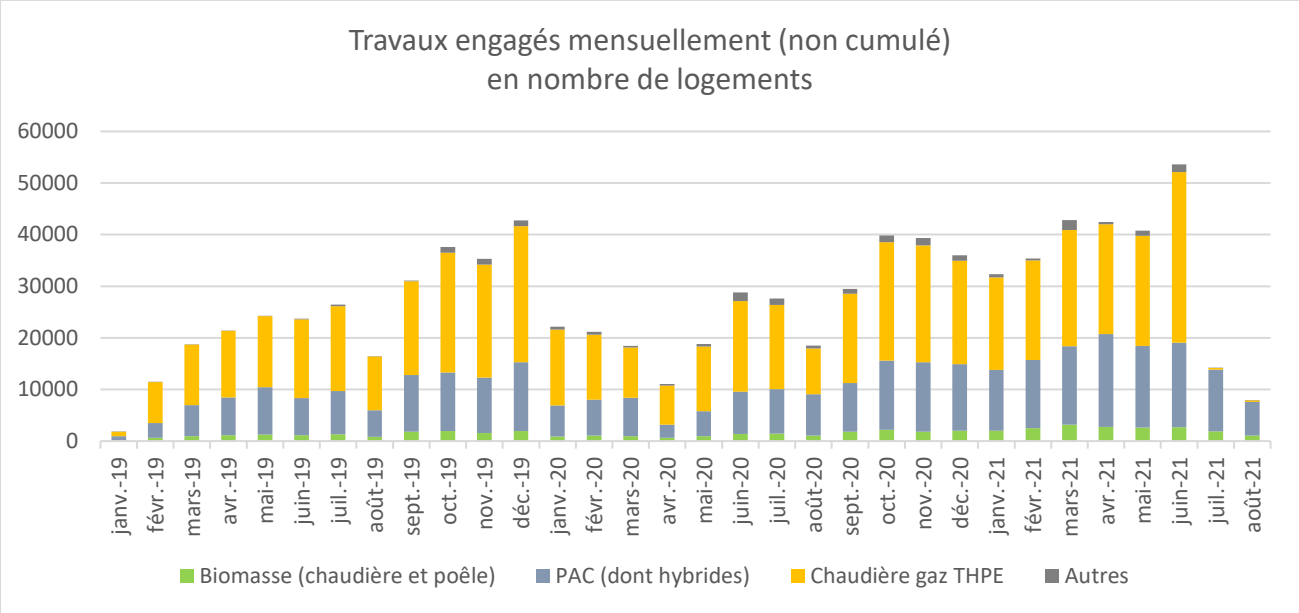

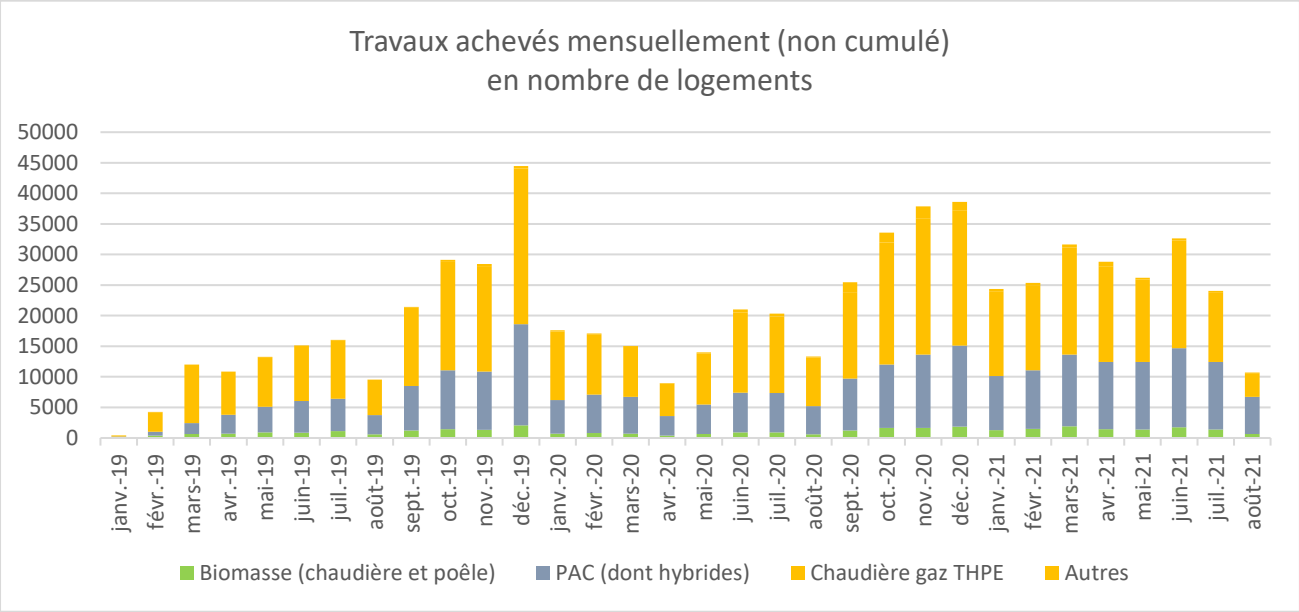

Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE) bénéficiant d'incitations financières versées :

	Biomasse (chaudière et poêle)	PAC (dont hybrides)	Chaudière gaz THPE
Taux MO pour les incitations financières versées	52%	55%	45%
Taux GPE pour les incitations financières versées	32%	35%	20%

Volumes CEE :

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 288,6 TWhc (dont environ 0,6 TWhc pour août 2021), dont 48,6 TWhc rapportables au titre de la DEE et 240 TWhc de bonification.

Statistiques « Coup de pouce isolation » :

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à août 2021, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce isolation ».

	Combles ou toitures	
	Nombre de logements	Surface (en Mm²)
Nombre de travaux engagés	1 555 448	125 Mm²
dont Nombre de travaux achevés	1 365 546	110,5 Mm²
dont Nombre des incitations financières versées	1 252 521	97,1 Mm²
pour un Montant d'incitations financières versées	1 788,6 M€	

	Planchers bas	
	Nombre de logements	Surface (en Mm²)
Nombre de travaux engagés	517 579	31,9 Mm²
dont Nombre de travaux achevés	460 229	28,3 Mm²
dont Nombre des incitations financières versées	426 769	26,5 Mm²
pour un Montant d'incitations financières versées	729,8 M€	

Rythme mensuel (objectif à terme évalué au moment du lancement : 25 000 travaux par mois) :

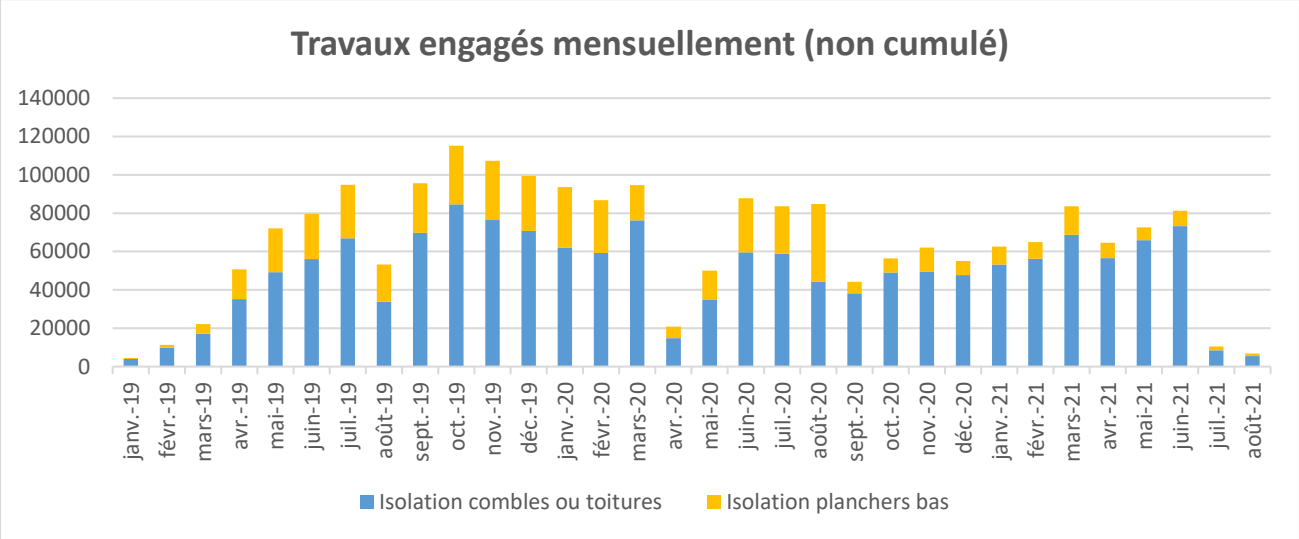

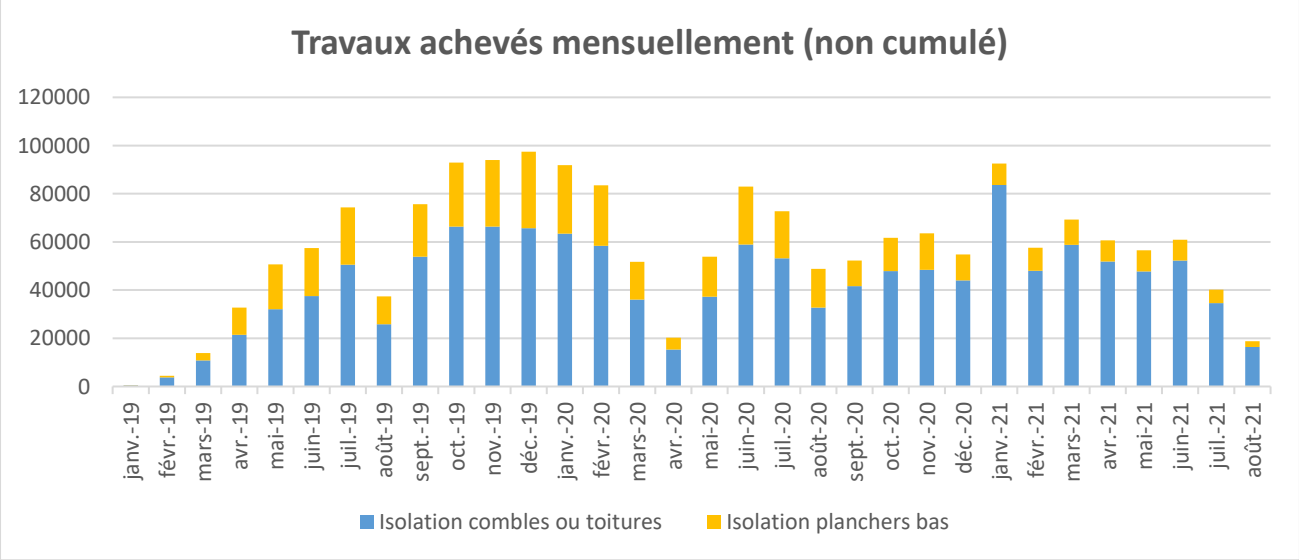

Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE) bénéficiant d'incitations financières versées :

	Combles ou toitures	Planchers bas
Taux MO pour les incitations financières versées	62%	62%
Taux GPE pour les incitations financières versées	37%	38%

Volumes CEE :
On estime que les travaux engagés correspondent à environ 505,4 TWhc (dont environ 1,8 TWhc pour juillet 2021), dont 236,6 TWhc rapportables au titre de la DEE et 268,8 TWhc de bonification.

Coup de pouce « Thermostat avec régulation performante »

25 entreprises sont référencées sur le site internet du ministère au 20 juillet 2021 au titre de la charte « Coup de pouce Thermostat avec régulation performante ».

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de juin 2020 à août 2021, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par 18 des signataires.

	Maison individuelle		**Appartement**		**Total**
	Emetteurs électriques	**Chauffage avec boucle d'eau chaude**	**Emetteurs électriques**	**Chauffage avec boucle d'eau chaude**	
Nombre de travaux engagés	1 525	1 036	1 631	1 012	5 204
dont Nombre de travaux achevés	1 181	685	1 557	338	3 761
dont Nombre des incitations financières versées					2 498
Montant total des incitations financières versées (en €)					448 652

Taux de ménages modestes (MO) et en situation de grande précarité énergétique (GPE) pour les travaux engagés :

Taux MO pour les travaux engagés	24%
Taux GPE pour les travaux engagés	15%

Volumes CEE :

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 142 GWhc (dont 1,5 GWhc pour août 2021), dont 41 GWhc rapportables au titre de la DEE et 101 GWhc de bonification.

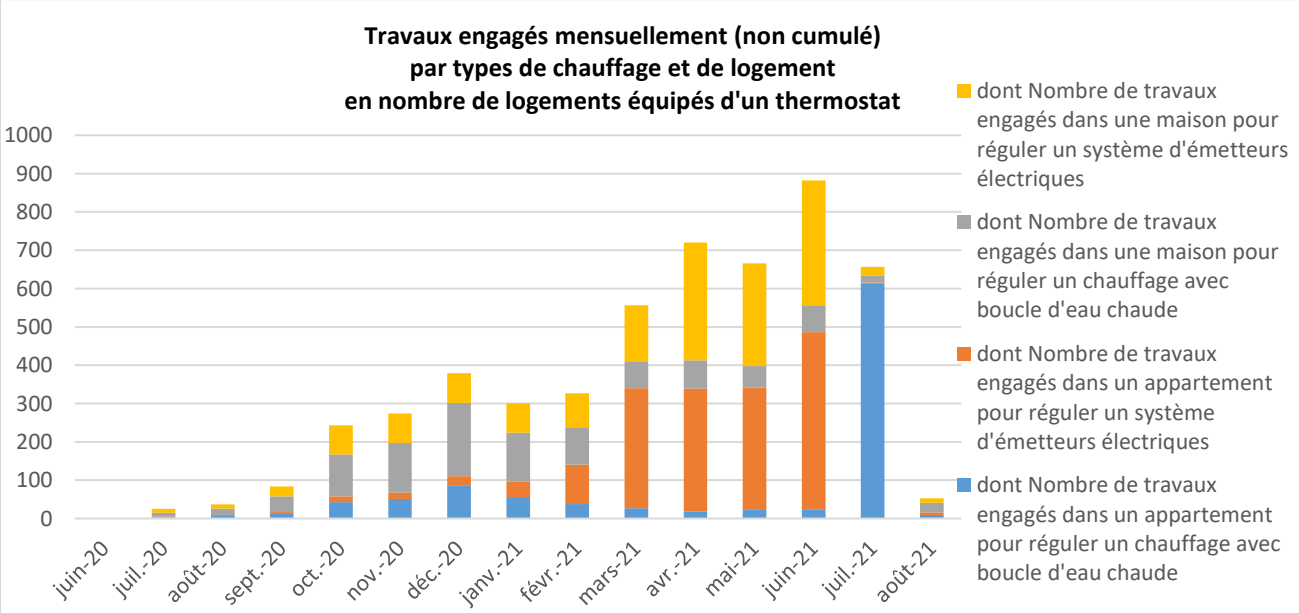

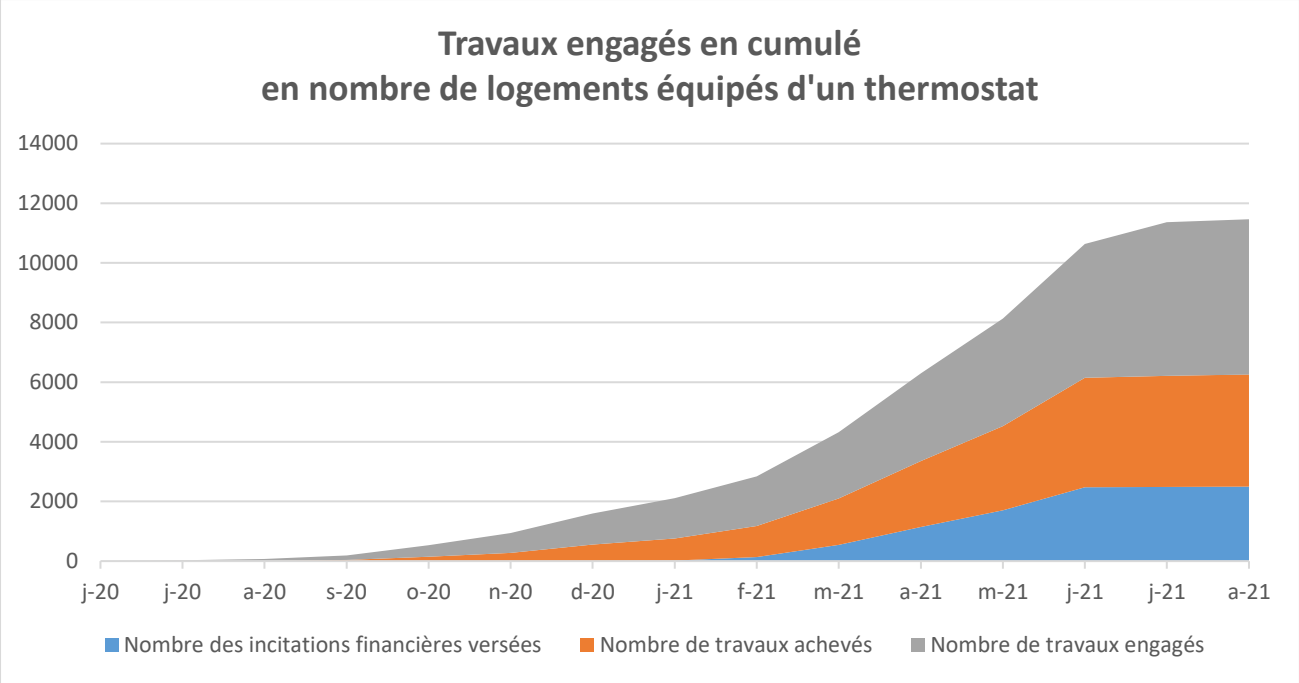

Coup de pouce « Chauffage des bâtiments tertiaires »

56 entreprises sont référencées sur le site internet du ministère au 19 juillet 2021 au titre de la charte « Coup de pouce Chauffage des bâtiments tertiaires ».

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de mai 2020 à août 2021, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par 53 des signataires.

	Raccordement réseau de chaleur	PAC A/E ou E/E	PAC à absorption A/E ou E/E	PAC à moteur gaz A/E	Chaudière collective biomasse	Chaudière collective HPE	Total
Nombre d'offres proposées	322	126	2	0	64	274	788
Nombre de travaux engagés	110	50	0	0	13	112	285
Surface chauffée par les travaux engagés (m²)	897 399	41 447	0	0	22 046	105 775	1 066 667
dont Nombre de travaux achevés	12	14	0	0	2	12	40
Surface chauffée par les travaux achevés (m²)	238 862	7 005	0	0	1 125	18 532	265 524
dont Nombre des incitations financières versées	7	8	0	0	2	7	24
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m²)	209 336	4 098	0	0	1 125	9 236	223 795
pour un Montant d'incitations financières versées (€)	1 403 027	41 031	0	0	14 459	27 577	1 486 094

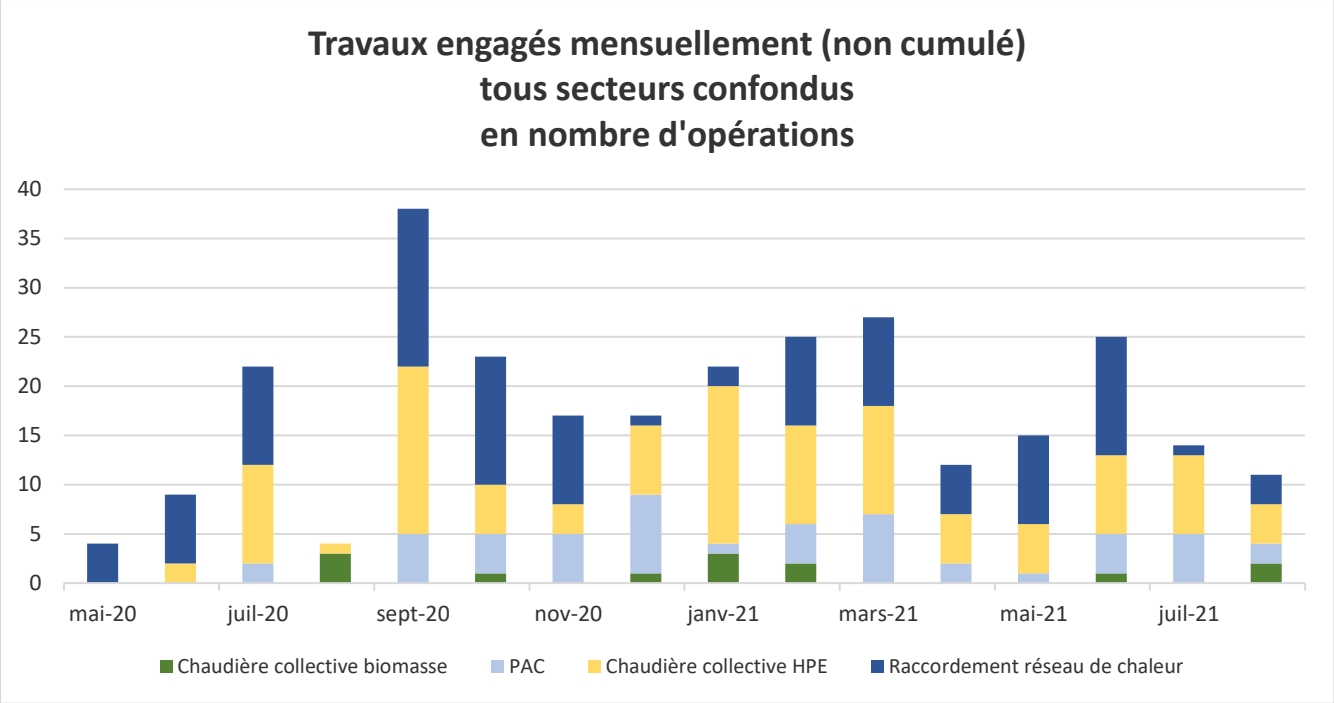
Travaux engagés mensuellement (non cumulé)
tous secteurs confondus
en nombre d'opérations
40
35
30
25
20
15
10
5
0
mai-20
juil-20
sept-20
nov-20
janv-21
mars-21
mai-21
juil-21
Chaudière collective biomasse
PAC
Chaudière collective HPE
Raccordement réseau de chaleur

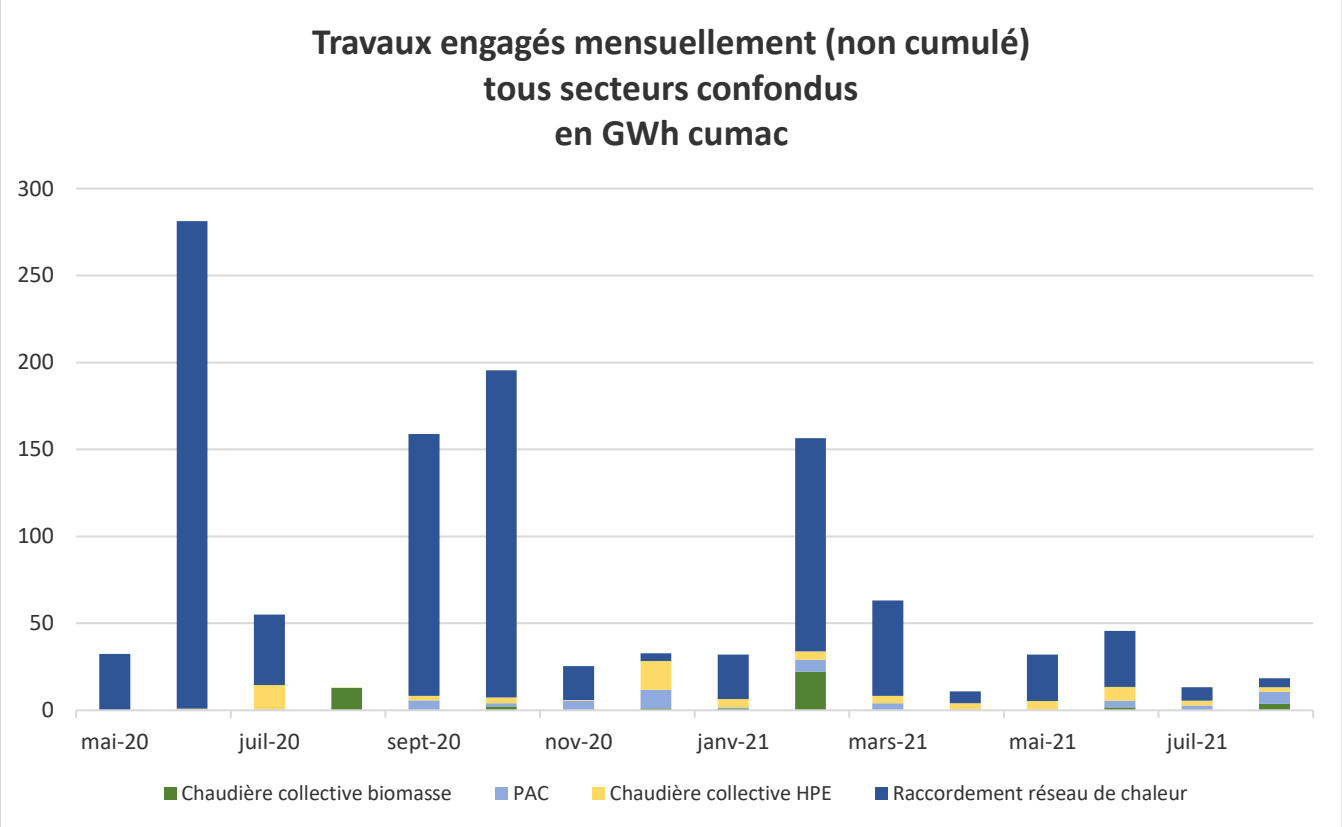
Travaux engagés mensuellement (non cumulé)
tous secteurs confondus
en GWh cumac
300
250
200
150
100
50
0
mai-20
juil-20
sept-20
nov-20
janv-21
mars-21
mai-21
juil-21
Chaudière collective biomasse
PAC
Chaudière collective HPE
Raccordement réseau de chaleur

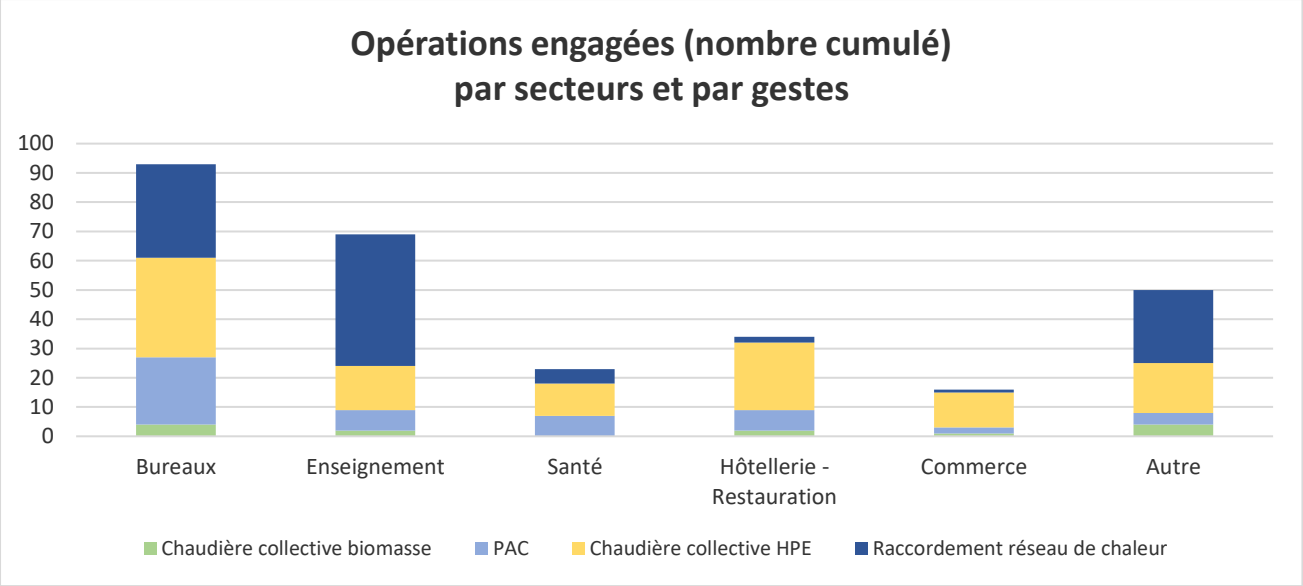
Opérations engagées (nombre cumulé)
par secteurs et par gestes
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
Bureaux
Enseignement
Santé
Hôtellerie - Restauration
Commerce
Autre
Chaudière collective biomasse
PAC
Chaudière collective HPE
Raccordement réseau de chaleur

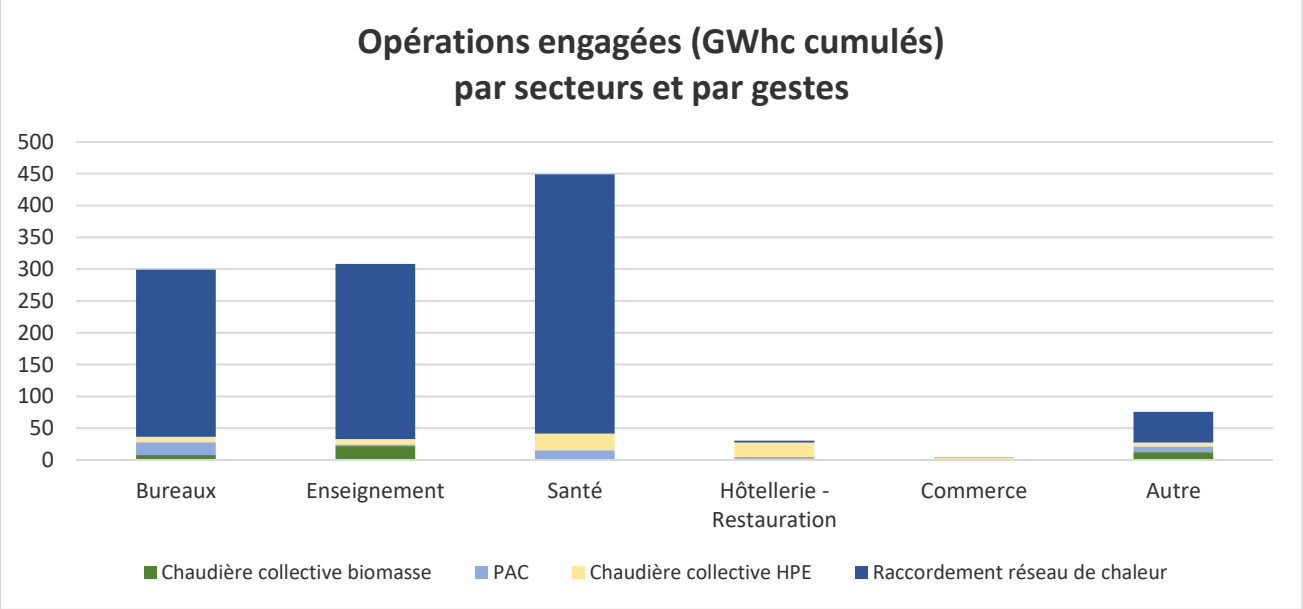
Opérations engagées (GWhc cumulés)
par secteurs et par gestes
500
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0
Bureaux
Enseignement
Santé
Hôtellerie - Restauration
Commerce
Autre
Chaudière collective biomasse
PAC
Chaudière collective HPE
Raccordement réseau de chaleur

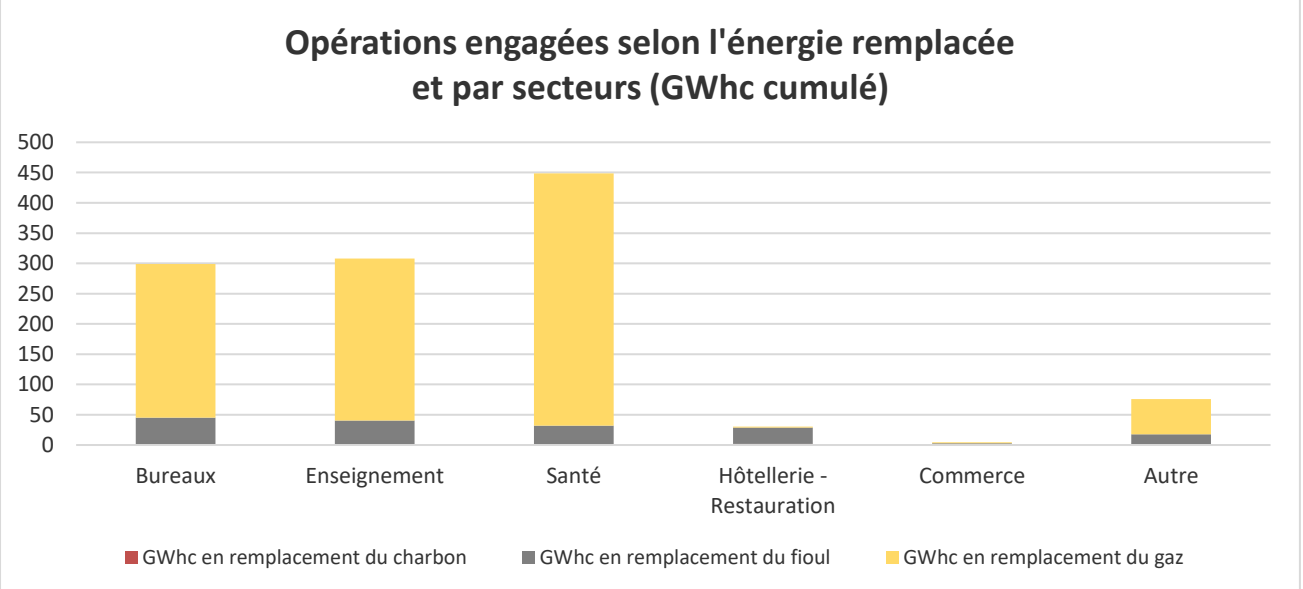
Opérations engagées selon l'énergie remplacée
et par secteurs (GWhc cumulé)
500
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0
Bureaux
Enseignement
Santé
Hôtellerie - Restauration
Commerce
Autre
GWhc en remplacement du charbon
GWhc en remplacement du fioul
GWhc en remplacement du gaz

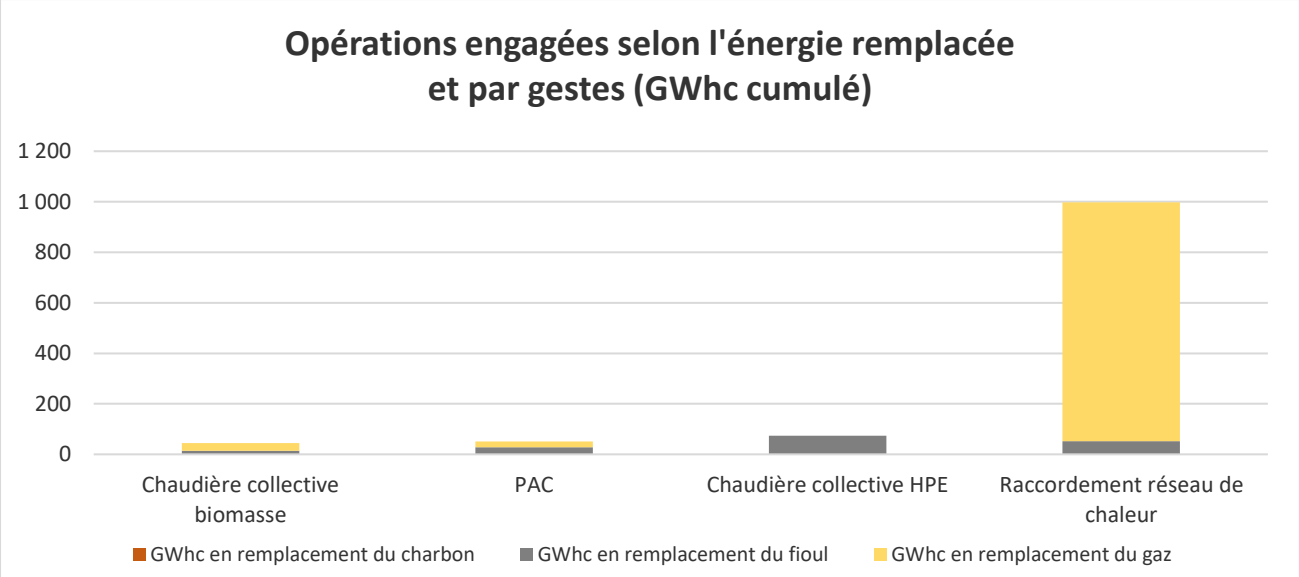

Coup de pouce « Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif »

Au 20 juillet 2021, 27 entreprises ont signé la charte « Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif ».

Le dispositif est présenté sur le site internet du ministère. Les dernières statistiques trimestrielles détaillées y sont disponibles, en complément du tableau et des graphiques de synthèse ci-après. Dès que le nombre d'opérations concernées le permettra, sera également disponible la compilation des listings transmis chaque mois par les signataires de la charte indiquant, pour chaque opération engagée : nature des travaux, taux de chaleur ENR&R après travaux, surface habitable, consommation conventionnelle primaire/finale avant/après travaux, montant de CEE, montant de prime CEE, coût des travaux.

Pour rappel, sont mises à disposition ci-dessous les statistiques couvrant la période allant **du troisième trimestre 2020 au deuxième trimestre 2021** ; elles sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par 13 des signataires. Les statistiques détaillées sont disponibles sur le site internet du ministère.

	Taux de chaleur renouvelable après travaux < 50%	Taux de chaleur renouvelable après travaux ≥ 50%	TOTAL
Nombre d'offres proposées (nombre de logements)	**1 243**	**1 477**	**2 720**
Montant total des offres proposées (€)	**3 381 505 €**	**4 843 804 €**	**8 225 309 €**
Nombre de travaux engagés (nombre de logements)	**60**	**638**	**698**
Surface chauffée par les travaux engagés (m²)	**4 070**	**49 224**	**53 294**
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	**7**	**87**	**94**
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	**18**	**350**	**368**
Montant des travaux engagés (€)	**1 837 192 €**	**9 281 037 €**	**11 118 229**
Nombre de travaux achevés (nombre de logements)	**0**	**36**	**36**
Surface chauffée par les travaux achevés (m²)	**0**	**2 170**	**2 170**
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	**0**	**4**	**4**
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	**0**	**18**	**18**
Montant des travaux achevés (€)	**0 €**	**96 426 €**	**96 426 €**

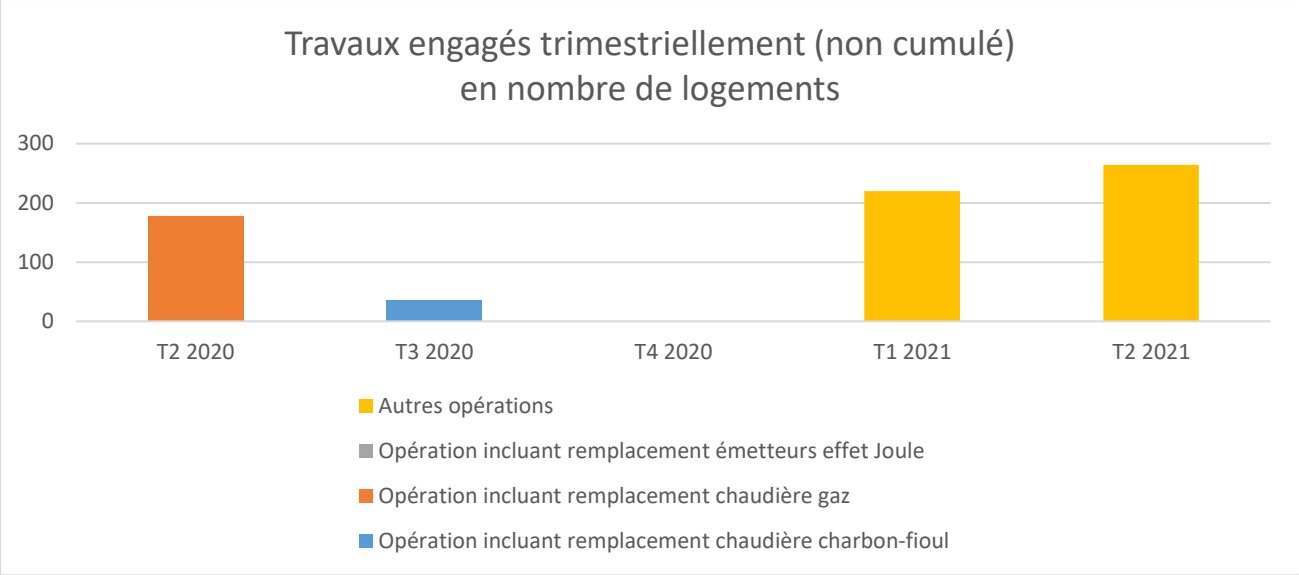
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé)
en nombre de logements
300
200
100
0
T2 2020
T3 2020
T4 2020
T1 2021
T2 2021
Autres opérations
Opération incluant remplacement émetteurs effet Joule
Opération incluant remplacement chaudière gaz
Opération incluant remplacement chaudière charbon-fioul

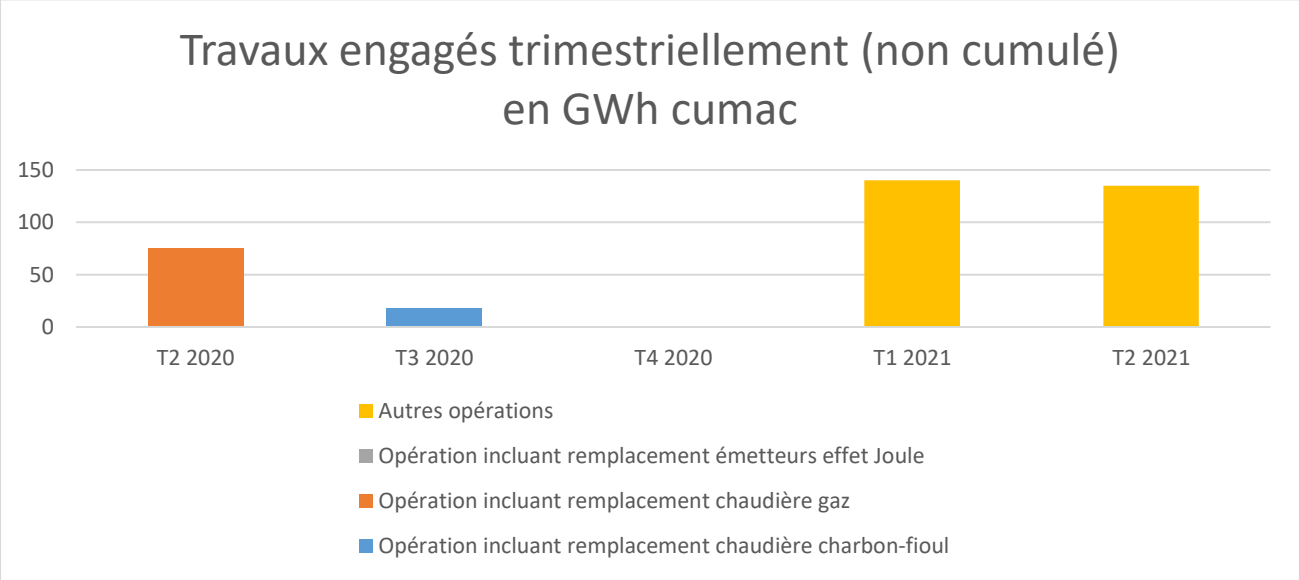
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé)
en GWh cumac
150
100
50
0
T2 2020
T3 2020
T4 2020
T1 2021
T2 2021
Autres opérations
Opération incluant remplacement émetteurs effet Joule
Opération incluant remplacement chaudière gaz
Opération incluant remplacement chaudière charbon-fioul

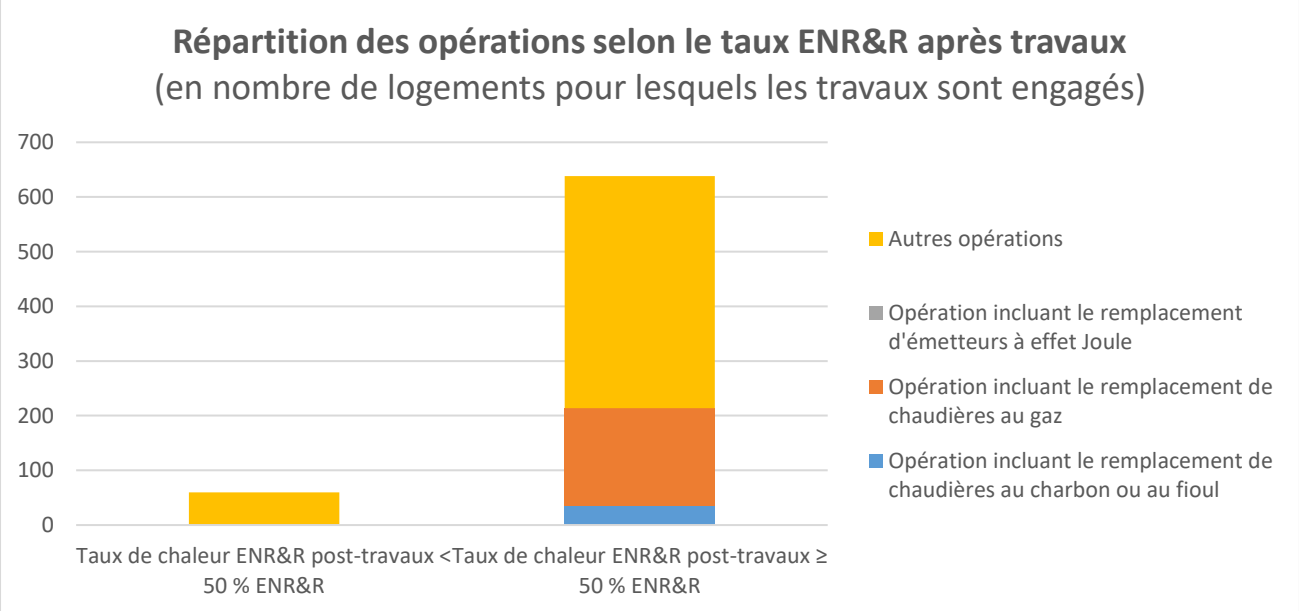
Répartition des opérations selon le taux ENR&R après travaux
(en nombre de logements pour lesquels les travaux sont engagés)
700
600
500
400
300
200
100
0
Taux de chaleur ENR&R post-travaux <50 % ENR&R
Taux de chaleur ENR&R post-travaux ≥ 50 % ENR&R
Autres opérations
Opération incluant le remplacement d'émetteurs à effet Joule
Opération incluant le remplacement de chaudières au gaz
Opération incluant le remplacement de chaudières au charbon ou au fioul

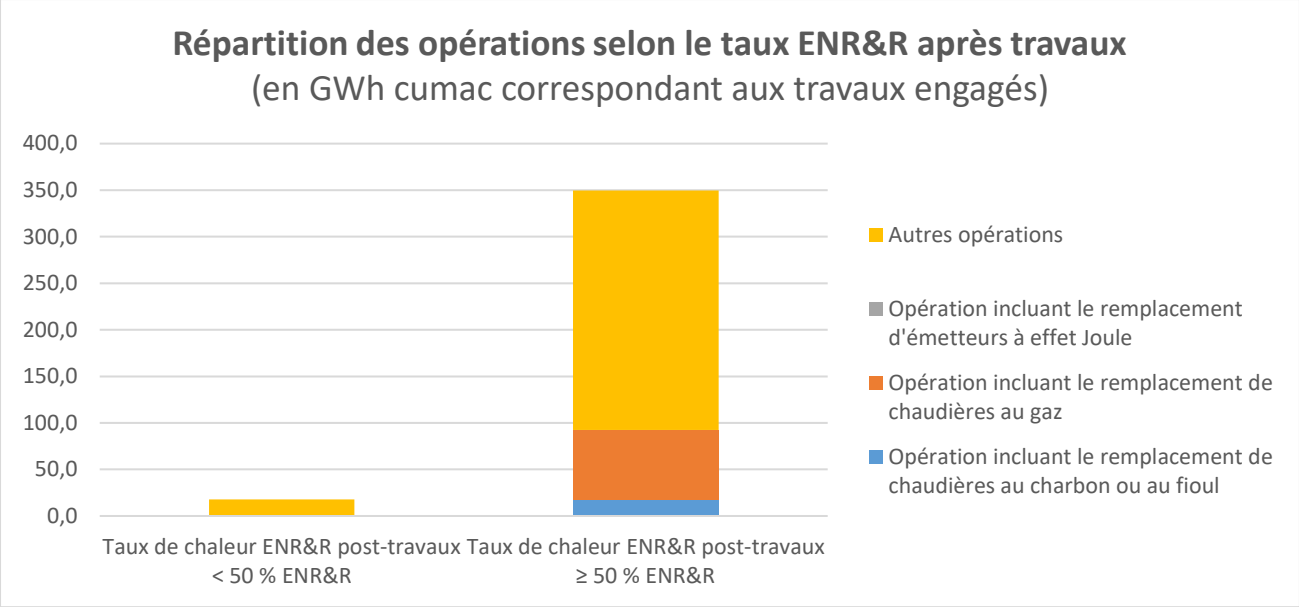

Coup de pouce « Rénovation performante d'une maison individuelle »

Au 20 juillet 2021, 26 entreprises ont signé la charte « Coup de pouce Rénovation performante d'une maison individuelle ».

Le dispositif est présenté sur le site internet du ministère. Les dernières statistiques trimestrielles détaillées y sont disponibles. Y figure également la compilation des listings transmis chaque mois par les signataires de la charte indiquant, pour chaque opération engagée : nature des travaux, taux de chaleur ENR&R après travaux, surface habitable, consommation conventionnelle primaire/finale avant/après travaux, montant de CEE, montant de prime CEE, coût des travaux.

Pour rappel, sont mises à disposition ci-dessous les statistiques couvrant la période allant **du troisième trimestre 2020 au deuxième trimestre 2021** ; elles sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par 15 des signataires. Les statistiques détaillées sont disponibles sur le site internet du ministère.

	Taux de chaleur renouvelable après travaux < 50%	Taux de chaleur renouvelable après travaux ≥ 50%	TOTAL
Nombre d'offres proposées (nombre de logements)	**1 212**	**959**	**2 171**
Montant total des offres proposées (€)	**14 537 751 €**	**16 478 526 €**	**31 016 278 €**
Nombre de travaux engagés (nombre de logements)	**883**	**573**	**1 456**
Surface chauffée par les travaux engagés (m²)	**118 809**	**75 783**	**194 593**
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	**528**	**350**	**877**
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux engagés (GWhc)	**2 063**	**1 655**	**3 718**
Montant des travaux engagés (€)	**21 031 685 €**	**11 373 240 €**	**32 404 925**
Nombre de travaux achevés (nombre de logements)	**175**	**180**	**355**
Surface chauffée par les travaux achevés (m²)	**24 710**	**22 772**	**47 482**
Montant de CEE non bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	**92**	**102**	**193**
Montant de CEE bonifié correspondant aux travaux achevés (GWhc)	**392**	**558**	**950**
Montant des travaux achevés (€)	**2 493 630 €**	**3 355 534 €**	**5 849 164**
Nombre des incitations financières versées (nombre de logements)	**155**	**110**	**265**
Surface chauffée des travaux avec incitations financières versées (m²)	**22 146**	**13 887**	**36 033**
Montant total des incitations financières versées (€)	**1 995 807 €**	**2 031 610 €**	**4 027 417**

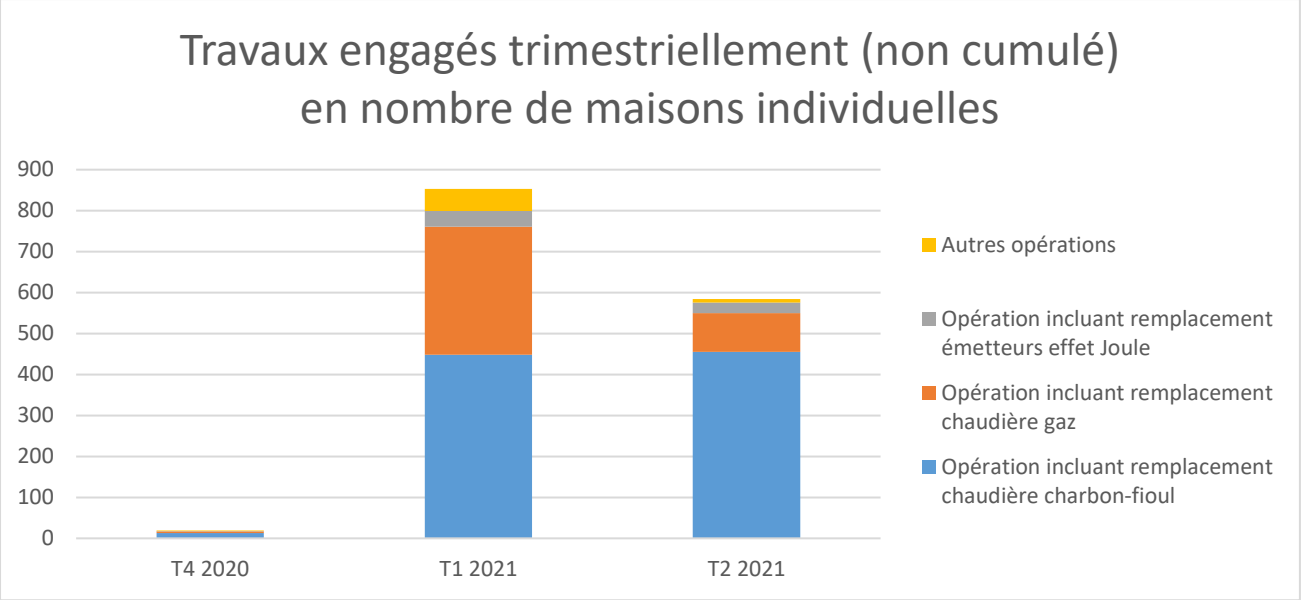
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé)
en nombre de maisons individuelles
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
T4 2020
T1 2021
T2 2021
Autres opérations
Opération incluant remplacement émetteurs effet Joule
Opération incluant remplacement chaudière gaz
Opération incluant remplacement chaudière charbon-fioul

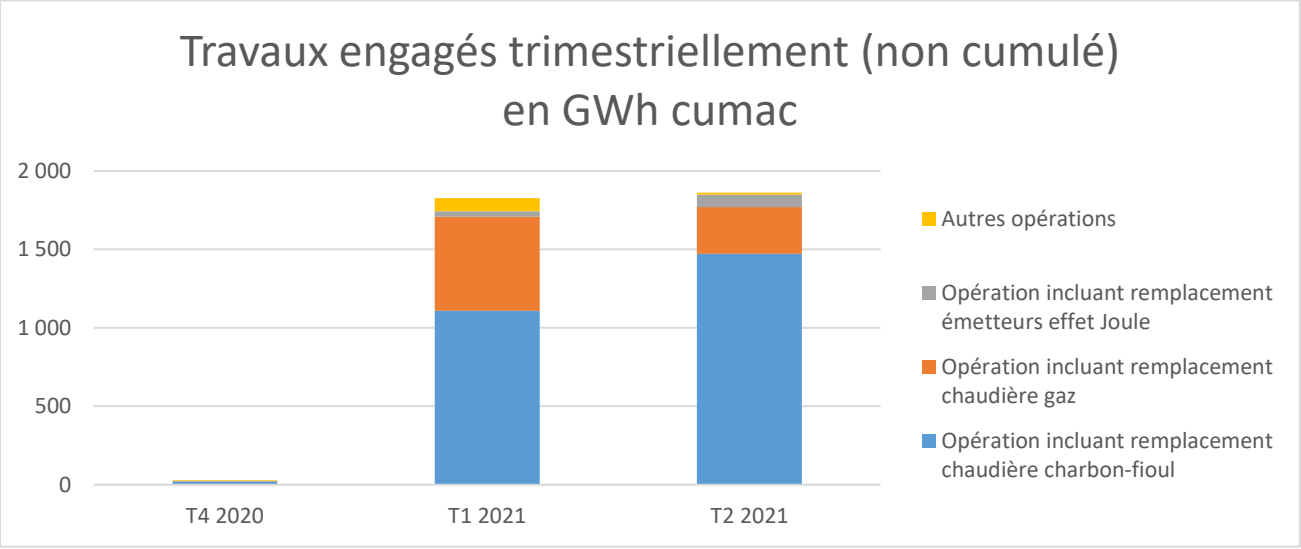
Travaux engagés trimestriellement (non cumulé)
en GWh cumac
2 000
1 500
1 000
500
0
T4 2020
T1 2021
T2 2021
Autres opérations
Opération incluant remplacement émetteurs effet Joule
Opération incluant remplacement chaudière gaz
Opération incluant remplacement chaudière charbon-fioul

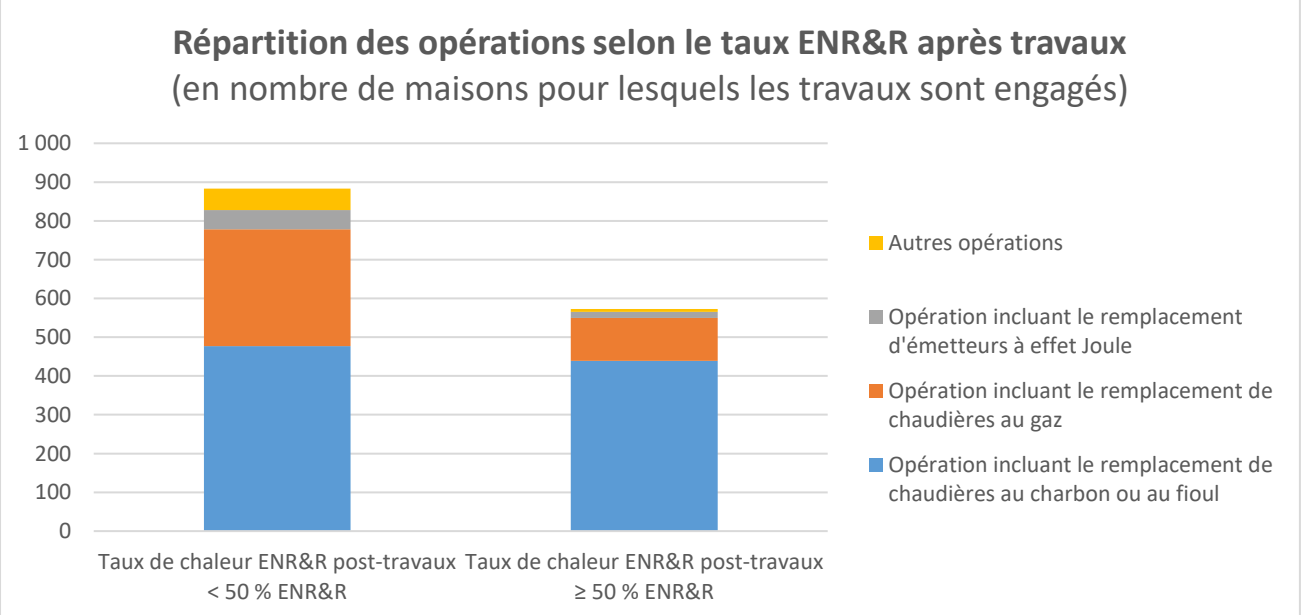
Répartition des opérations selon le taux ENR&R après travaux
(en nombre de maisons pour lesquels les travaux sont engagés)
1 000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
Taux de chaleur ENR&R post-travaux < 50 % ENR&R
Taux de chaleur ENR&R post-travaux ≥ 50 % ENR&R
Autres opérations
Opération incluant le remplacement d'émetteurs à effet Joule
Opération incluant le remplacement de chaudières au gaz
Opération incluant le remplacement de chaudières au charbon ou au fioul

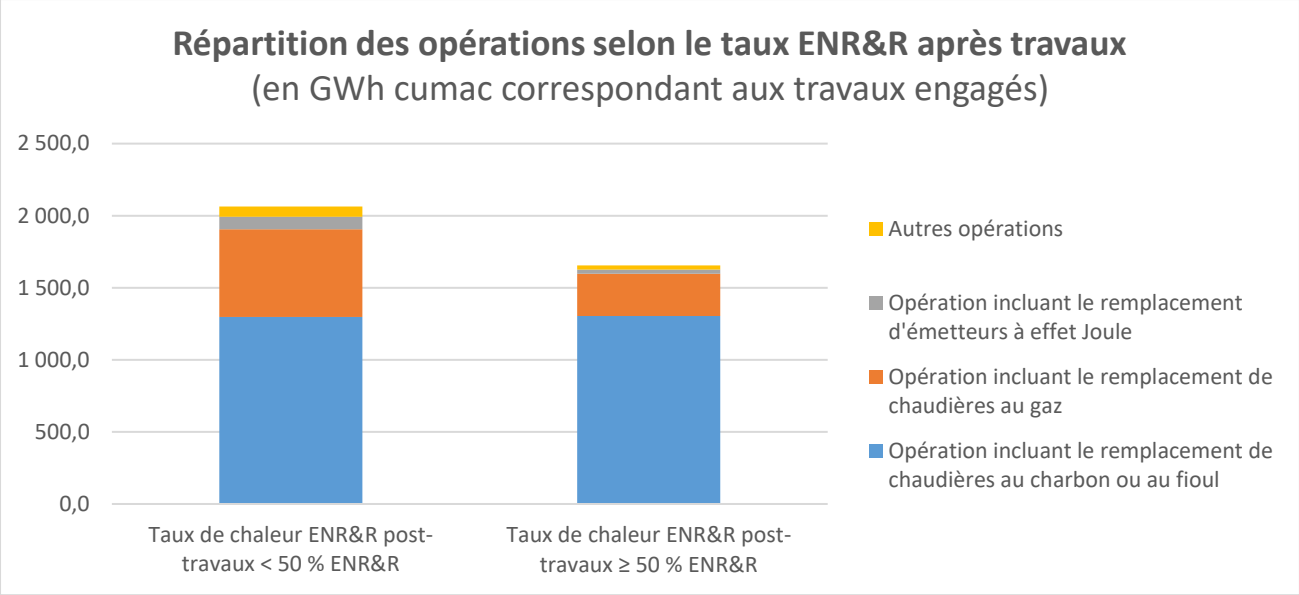

	Taux MO (y.c. GPE) pour les incitations financières versées	Taux GPE pour les incitations financières versées
Opération incluant le remplacement de chaudières au charbon ou au fioul	75%	49%
Opération incluant le remplacement de chaudières au gaz	84%	67%
Opération incluant le remplacement d'émetteurs à effet Joule	64%	50%
Autres opérations	100%	83%

Publication de l'arrêté du 13 septembre 2021 relatif aux programmes

L'arrêté du 13 septembre 2021 publié au JORF du 22 septembre 2021 concerne le développement de l'usage du vélo :

- création du programme « ALVEOLE + » (Fédération française des Usagers de la Bicyclette - FUB), doté d'un budget de 5 TWh cumac (35 M€) jusqu'au 31 décembre 2024 pour financer le stationnement sécurisé des vélos avec une aide allant jusqu'à 50% en zone à faibles émissions (ZFE) et l'accompagnement par des professionnels référencés. Il vise à financer 100 000 places de stationnements et 1000 structures accompagnées.

- extension du programme « Colis Activ » (SOFUB, filiale commune à la FUB et Sonergia) jusqu'au 31 décembre 2024 avec un budget porté à près de 2 TWhc pour viser un élargissement géographique des actions de cyclologistique à destination prioritairement de 12 collectivités qui disposeront d'une ZFE-m à court-terme. L'enveloppe supplémentaire du programme CEE atteint 6 M€ afin de livrer au minimum 12,1 millions de colis.

Projet de texte soumis à l'avis du CSE

Un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie a été présenté au Conseil supérieur de l'énergie (CSE) le 23 septembre 2021.

Il recule la date limite d'achèvement des opérations relevant des fiches d'opérations standardisées, initialement prévue au 30 septembre 2021 :

- BAR-TH-106 « Chaudière individuelle à haute performance énergétique » et BAR-TH-158 « Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées » dans le cadre du Coup de pouce « Chauffage » prévu à l'article 3-6 ;

- et des opérations relevant des fiches d'opérations standardisées BAR-EN-101 « Isolation de combles ou de toitures » et BAR-EN-103 « Isolation d'un plancher » dans le cadre du Coup de pouce « Isolation » prévu à l'article 3-7-1.

Ce projet de texte et son rapport de présentation ont été rendus disponibles sur le site internet du ministère à l'adresse suivante :

https://www.ecologie.gouv.fr/projets-textes-soumis-au-conseil-superieur-lenergie

Etude relative à la révision des fiches isolation : consultation du COPIL CEE en cours

Dans la perspective de la cinquième période CEE, une étude a été commandée par la DGEC concernant la révision des fiches BAR-EN-101 « Isolation de combles ou de toitures », BAR-EN-102 « Isolation des murs », BAR-EN-103 « Isolation d'un plancher », BAR-EN-105 « Isolation des toitures terrasses » et BAR-TH-160 « Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire ».

Le contenu de cette étude est mis à disposition à l'adresse suivante (cf. COPIL du 20 septembre 2021) : https://www.ecologie.gouv.fr/comites-pilotage-lettres-dinformation-et-statistiques-du-dispositif-des-certificats-deconomies

Les acteurs concernés sont appelés à faire part de leurs commentaires sur les hypothèses et résultats de cette étude, par écrit, **d'ici le 30 septembre 2021**, à l'adresse cee@developpement-durable.gouv.fr, en mentionnant **[Etude fiches isolation]** dans le titre de l'email.

Il convient de souligner que la DGEC n'a pas, à ce stade, de position définie quant aux suites à donner à cette étude.

Appels à contributions

Préparation du renouvellement de la délégation de service public concernant la tenue du registre national des CEE

La convention de délégation de service public relative à la tenue du registre national des certificats d'économies d'énergie (CEE) expire le 31 décembre 2022. En vue de la préparation de la nouvelle convention applicable à compter de 2023, la DGEC met en place un **appel à contributions** concernant **la tenue actuelle du registre et les propositions d'évolution de la délégation de service public**.

Pour ce faire, les acteurs intéressés sont invités à transmettre leurs contributions par écrit, **d'ici lundi 18 octobre**, à l'adresse cee@developpement-durable.gouv.fr, en mentionnant **[Contribution Registre]** dans le titre de l'email.

Décret relatif aux dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques

Suite à la loi « Climat et résilience », le dernier alinéa de l'article L. 221-8 du code de l'énergie prévoit : « Les personnes qui acquièrent des certificats d'économies d'énergie mettent en place des dispositifs d'identification, d'évaluation et de gestion des risques permettant de détecter une obtention frauduleuse par la personne cédant les certificats, dans des conditions et selon des modalités précisées par décret en Conseil d'Etat. »

La DGEC met en place un **appel à contributions** concernant les éléments pertinents à inclure dans le décret susmentionné.

Pour ce faire, les acteurs intéressés sont invités à transmettre leurs contributions par écrit, **d'ici lundi 18 octobre**, à l'adresse cee@developpement-durable.gouv.fr, en mentionnant **[Contribution Gestion des risques]** dans le titre de l'email.

Question-Réponse

Q II.c.BT. 17 - Application des fiches d'opérations standardisées BAR-EN-101 et BAT-EN-101 – Isolation de combles ou de toitures

Les fiches d'opérations standardisées BAR-EN-101 et BAT-EN-101 – Isolation de combles ou de toitures, visent la mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus ou en rampant de toiture.

Il existe deux configurations possibles : des combles non chauffés (*i.e.* des combles dépourvus d'émetteur de chauffage) et des combles chauffés.

Cas 1

Dans le schéma n°1 ci-dessous, les combles (zone en bleu) ne sont pas chauffés. Dans ce cas, seule l'isolation du plancher des combles (en vert) et à la rupture des ponts thermiques (en jaune) est éligible aux fiches BAR-EN-101 et BAT-EN-101, comme représenté sur le schéma n°1 bis.

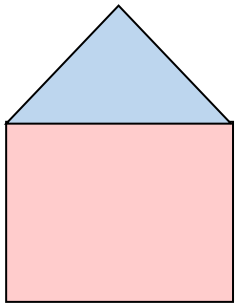

Schéma n°1

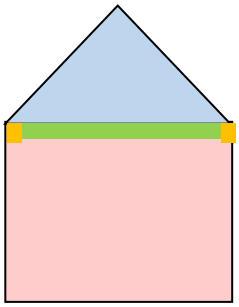

Schéma n°1 bis

Cas 2

Dans le schéma n°2 ci-dessous, les combles sont chauffés. Dans ce cas, seule l'isolation des rampants de toiture (en vert) et à la rupture des ponts thermiques (en jaune) est éligible aux fiches BAR-EN-101 et BAT-EN-101, comme représenté sur le schéma n°2 bis.

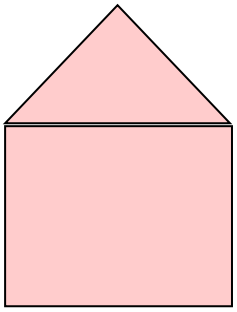

Schéma n°2

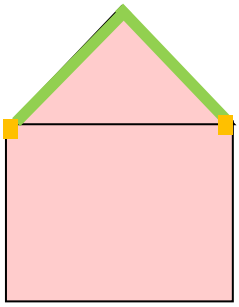

Schéma n°2 bis

Appel à programmes 2021

L'appel à programmes 2021 sera lancé très prochainement avec l'objectif de sélectionner, dans le cadre de la doctrine des programmes de la 5ème période et pour un nombre de thématiques réduites, les premiers programmes de cette période.

Les 4 thèmes retenus sont :

- Les acteurs de la transaction immobilière ;
- La sobriété électrique du numérique ;
- Un appui aux TPE-PME pour la réalisation d'économies d'électricité ;
- Le fret fluvial et le fret ferroviaire

D'autres appels seront lancés annuellement tout au long de la 5ème période.

Bilan de fin de programmes

Un certain nombre de programmes arrivent à leur terme fin 2021. Pour les accompagner dans cette étape importante, la DGEC a mis en ligne un dossier type pour le bilan de fin de programme qui comprend une trame de bilan ainsi que la liste des documents à fournir en fin de programme. En plus de ces outils, la DGEC a demandé à tous les porteurs de programmes se terminant au 31 décembre 2021 (y compris pour les programmes prolongés par de nouveaux programmes) de fournir un calendrier détaillé avec les principaux points d'étape de la fin du programme (dernier Copil, dernier appel de fonds, etc.). Pour toute question à ce sujet, écrivez à programmes-cee@developpement-durable.gouv.fr.

Actualités des programmes CEE

Le programme ACTEE a mis en ligne la base de données "PRIO-FIOUL", outil d'identification des sites tertiaires publics chauffés au fioul établi à partir de la base Publi-FIOUL d'EDF, à destination directe des collectivités dans un objectif de priorisation de l'action en lien avec la SNBC.

Ce travail recense un nombre important de bâtiments chauffés au fioul dans les collectivités : des fiches par région hexagonale ont été réalisées, pour faciliter la lecture, comprenant le contexte sur le fioul avec ses enjeux et sa fin programmée, l'analyse des sites par région et département, l'identification précise des bâtiments et de leur localisation. Elles sont disponibles sur le site du programme ACTEE ici.

Envois au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Écologique
Direction Générale de l'Energie et du Climat
Pôle National CEE
92055 La Défense Cedex

Les livraisons en main propre ne sont plus possibles pour le moment.

Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :

pncee@developpement-durable.gouv.fr

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée. Les demandes de déverrouillages de dossiers sont à effectuer directement via le registre EMMY, dans le volet de gestion du dossier.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

cee@developpement-durable.gouv.fr

Liens utiles

Pages dédiées aux CEE sur le site internet du MTES : http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cee

Site du registre national des certificats d'économies d'énergie : https://www.emmy.fr/public/accueil

Cette lettre d'information est diffusée par voie électronique sur le site internet du MTES ainsi qu'à une liste de diffusion.

→ Pour s'inscrire à cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *SUBSCRIBE ldif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*

→ Pour se désinscrire de cette liste, il suffit d'envoyer un message à : sympa@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet : *UNSUBSCRIBE ldif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr*